



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 30/06/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE EN SARTHE : MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Au 27 juin 2021, **1 bassin versant est en alerte : l'Argance.**

Des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau s'appliquent sur ce bassin. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, etc). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020.

Informations complètes sur le site internet de l'État en Sarthe :
<http://www.sarthe.gouv.fr/la-gestion-de-l-eau-en-sarthe-en-periode-de-a1717.html>

Situation au 27 juin 2021 des zones d'alerte par rapport aux
 seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020



Zones d'alerte 2020

- Normal
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise
- Réseau hydrographique

* Affluents de Sarthe médiane : Rhonne, Roule-Crotte, Vezanne, Fessard, Orne Champenoise
 ** Zones d'alertes Deux-Fonts et Voutonne identiques

Source : © IGN - © AELB - © Direction Départementale des Territoires 72
 Service Eau et Environnement
 Unité Ressource en Eau et Milieux Aquatiques
 Juin 2021

0 5 10 km

